

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

Nombre de membres

En exercice : 38
Présents : 14
Absents ayant donné pouvoir ou
procuration : 1
Absents : 23
Votants : 15
Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation
24/06/2025

Date d'affichage
02/07/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 JUIN 2025
RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI.

Suppléés : /

Absents ayant donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Xavier LUCIANI, Ghjuvan-Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Jean Noël GIUDICI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Lisa PAOLI-FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Stella MORACCHINI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marlene GIUDICELLI.

Délibération n°3225 : Création de trois emplois permanents d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet (avancement de grade)

Le Président de séance informe le Conseil qu'il serait souhaitable de procéder à la création de trois (3) postes d'agents des services techniques au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, en référence au tableau 2025 des agents promouvables à l'avancement de grade au sein de la CCFC.

Ces emplois, qu'il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de créer au regard des besoins permanents identifiés, sont les suivants :

-création de trois (3) emplois permanent d'agents des services techniques d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui seront pourvu par des fonctionnaires titulaires relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix.

Le Conseil Communautaire,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
 - **VU** le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,
 - **VU** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
 - **VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
 - **VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Président à créer trois (3) emplois permanents d'agent technique relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- **De pourvoir** les emplois, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- **De compléter** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication33 Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 02/07/2025 15:09:23

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025

Application agréée E-Logisto.com

93_DE-02E-200033827-2025 0630-5325-DE